

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES  
QUESTIONS ÉCRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 2.200 fr. ; ÉTRANGER : 4.000 fr.

(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
QUAI VOYTAIRE, N° 31, PARIS-7°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 20 FRANCS

### 3<sup>e</sup> LEGISLATURE

SESSION DE 1957-1958 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 133<sup>e</sup> SÉANCE

### 1<sup>re</sup> Séance du Dimanche 1<sup>er</sup> Juin 1958.

#### SOMMAIRE

1. — Communications de M. le Président de la République et de M. le président du conseil désigné (p. 2575).
2. — Procès-verbal (p. 2576).
3. — Excuse et congé (p. 2576).
4. — Débat sur la déclaration de M. le président du conseil désigné (p. 2576).  
M. de Gaulle, président du conseil désigné.  
Suspension et reprise de la séance.  
MM. Isorni, Mendès-Franco, Masson, Clostermann, Deixonne, Duclos, Georges Bonnet, Courant, Frigent, Mitterrand, Col.  
Suspension et reprise de la séance.  
MM. Brocas, Le Ball, Girard, Réoyo, de Menthon, Teitgen, Bouyer.  
Scrutin à la tribune sur la confiance.  
Suspension et reprise de la séance.  
Résultat du scrutin vérifié : confiance accordée.
5. — Ordre du jour (p. 2592).

#### PRESIDENCE DE M. ANDRÉ LE TROQUER

(A l'arrivée en séance de M. Charles de Gaulle, « président du conseil désigné », Mmes et MM. les députés siégeant au centre, à droite, à l'extrême droite et sur divers bancs à gauche se lèvent et applaudissent longuement.)

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

#### COMMUNICATIONS DE M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET DE M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉSIGNÉ

M. le président. J'ai reçu de M. le Président de la République la lettre suivante :

« Paris, le 31 mai 1958.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous informer que M. Pierre Pflimlin, président du conseil des ministres, m'a remis, le 28 mai 1958, la démission du cabinet qu'il préside. Je viens de l'accepter.

« J'ai prié M. le président du conseil de bien vouloir assurer, avec les membres du Gouvernement, la gestion des affaires courantes.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments de haute considération.

« R. COTY. »

J'ai également reçu de M. le Président de la République la communication suivante :

« Paris, le 31 mai 1958.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 45 de la Constitution de la République française, je désigne le général de Gaulle comme président du conseil.

« Je vous prie de bien vouloir en informer l'Assemblée nationale.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« R. COTY. »

En outre, j'ai reçu de M. le président du conseil désigné la lettre suivante :

« Paris, le 31 mai 1958.

« Monsieur le président,

« Monsieur le Président de la République m'ayant désigné pour constituer le Gouvernement, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir en informer l'Assemblée nationale.

« Je désirerais me présenter devant elle le 1<sup>er</sup> juin, à quinze heures, pour lui soumettre le programme et la politique que je compte poursuivre et lui demander sa confiance.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma haute considération.

« CHARLES DE GAULLE. »

Dès réception de ces communications, j'ai convoqué l'Assemblée.

— 2 —

#### PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du jeudi 29 mai a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 3 —

#### EXCUSE ET CONGE

M. le président. M. Sourbet s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et demande un congé.

Le bureau est d'avis d'accorder ce congé.

Conformément à l'article 42 du règlement, je sou mets cet avis à l'Assemblée.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le congé est accordé.

— 4 —

#### DEBAT SUR LA DECLARATION DE M. LE PRESIDENT DU CONSEIL DESIGNÉ

M. le président. J'ai reçu de M. le président du conseil désigné la lettre suivante :

« Paris, le 1<sup>er</sup> juin 1958.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous communiquer, ci-joint, les noms de personnalités que j'ai choisies pour devenir membres de mon cabinet et dont je vous serais obligé de bien vouloir porter la liste à la connaissance de l'Assemblée nationale. J'y joins, pour votre information personnelle, le texte de la déclaration que je vais lire à l'Assemblée nationale.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments de haute considération,

« CHARLES DE GAULLE »

Ministres d'Etat :

MM. Houphouët-Boigny;  
Jaquinot;  
Mollet;  
Pflimlin.

Ministres :

Garde des sceaux, ministre de la justice.	Debré.
Ministre des affaires étrangères.....	Couve de Murville.
Ministre de l'Intérieur.....	Pelletier.
Ministre des finances et des affaires économiques.....	Pinay.
Ministre de l'éducation nationale.....	Berthoin.

Ministres ou secrétaires d'Etat :

MM. Bacon;  
Cornut-Gentille;  
Guillaumat;  
Max Lejeune;  
Matraux;  
Ramonet.

La parole est à M. le président du conseil désigné.

M. Charles de Gaulle, président du conseil désigné. La dégradation de l'Etat qui va se précipitant. L'unité française immédiatement menacée. L'Algérie plongée dans la tempête des épreuves et des émotions. La Corse subissant une fiévreuse contagion. Dans la métropole des mouvements en sens opposé renforçant d'heure en heure leur passion et leur action. L'armée, longuement éprouvée par des tâches sauglantes et méritoires, mais scandalisée par la carence des pouvoirs. Notre position internationale battue en brèche jusqu'au sein même de nos alliances. Telle est la situation du pays. En ce temps même où tant de chances, à tant d'égards, s'offrent à la France, elle se trouve menacée de dislocation et, peut-être, de guerre civile.

C'est dans ces conditions que je me suis proposé pour tenter de conduire, une fois de plus au salut le pays, l'Etat, la République et que, désigné par le chef de l'Etat, je me trouve amené à demander à l'Assemblée nationale de m'investir pour un lourd devoir.

De ce devoir, il faut les moyens.

Le Gouvernement, si vous voulez l'investir, vous proposera de les lui attribuer aussitôt. Il vous demandera les pleins pouvoirs, afin d'être en mesure d'agir dans les conditions d'efficacité, de rapidité, de responsabilité que les circonstances exigent. Il vous les demandera pour une durée de six mois, espérant, qu'au terme de cette période l'ordre rétabli dans l'Etat, l'espoir retrouvé en Algérie, l'union refaite dans la nation, permettront aux pouvoirs publics de reprendre le cours normal de leur fonctionnement.

Mais ce ne serait rien que de remédier provisoirement, tant bien que mal, à un état de choses désastreux, si nous ne nous décidions pas à en finir avec la cause profonde de nos épreuves. Cette cause — l'Assemblée le sait et la nation en est convaincue — c'est la confusion et; par là même, l'impuissance des pouvoirs. Le Gouvernement que je vais former, moyennant votre confiance, vous saisira sans délai d'un projet de réforme de l'article 90 de la Constitution, de telle sorte que l'Assemblée nationale donne mandat au Gouvernement d'élaborer, puis de proposer au pays, par la voie du référendum, les changements indispensables. Au terme de l'exposé des motifs qui vous sera soumis en même temps que le texte, le Gouvernement précisera les trois principes qui doivent être, en France, la base du régime républicain et auquel il prend l'engagement de conformer son projet. Le suffrage universel est la source de tout pouvoir. Le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif doivent être effectivement séparés, de façon que le Gouvernement et le Parlement assument, chacun pour sa part et sous sa responsabilité, la plénitude de ses attributions. Le Gouvernement doit être responsable vis-à-vis du Parlement.

L'occasion solennelle d'organiser les rapports de la République française avec les peuples qui lui sont associés sera offerte au pays par la même réforme constitutionnelle. Cette organisation nouvelle, le Gouvernement prendra l'engagement de la promouvoir dans le projet qu'il proposera aux suffrages des Français et des Françaises.

A partir de ce double mandat, à lui conféré par l'Assemblée nationale, le Gouvernement pourra entreprendre la tâche immense qui lui sera ainsi fixée. Quant à moi, pour l'assumer, il me faut, assurément et d'abord, votre confiance. Il faut, ensuite, que sans aucun délai — car les événements ne nous en accordent pas — le Parlement vote les projets de loi qui lui seront soumis. Ce vote acquis, les Assemblées se mettront en congé jusqu'à la date prévue pour l'ouverture de leur prochaine session ordinaire. Ainsi le Gouvernement de la République, investi par la représentation nationale et pourvu, d'extrême urgence, des moyens de l'action pourra répondre de l'unité, de l'intégrité, de l'indépendance du pays. (Applaudissements au centre, à droite, sur plusieurs bancs à l'extrême droite et sur divers bancs à gauche.)

M. le président. Une suspension de séance a été demandée.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quinze heures quinze minutes, est reprise à seize heures dix minutes.)

**M. le président.** La séance est reprise.

La parole est à M. Isorni.

**M. Jacques Isorni.** Mesdames, messieurs, malgré le drame où se débat notre patrie, avec la volonté de sa résurrection, je ne puis déléguer au général de Gaulle la part de souveraineté du peuple que représente le mandat que je détiens encore, en raison des circonstances où je l'ai reçu pour la première fois.

Le sentiment que j'ai de mon honneur ne me permet pas de me rallier à son pouvoir, alors que je ne m'étais, jusqu'à présent, rallié qu'à l'infortune et que j'y suis demeuré fidèle.

Les souvenirs auxquels je suis lié, certains marqués par le sang, qu'aucun mot ni aucun geste n'ont encore effacés, me l'interdisent.

Mais si notre destin requiert aujourd'hui que le général de Gaulle accède de nouveau au gouvernement de la France, je souhaite que son entreprise soit telle que l'avenir me reproche de lui avoir refusé mon suffrage.

Puisse-t-il donc, recouvrant le sens de la justice, réconcilier cette fois tous les Français.

Puisse-t-il, envers et contre tout, maintenir intégrée notre Algérie française et n'en pas faire, seulement, un peuple associé.

Puisse-t-il, enfin, sauvegarder nos libertés et assurer, pour longtemps, l'unité de la patrie sauvée.

Et que Dieu le garde de lui-même!

**M. le président.** La parole est à M. Mendès-France.

**M. Pierre Mendès-France.** Mesdames, mes chers collègues, dans cet instant émouvant où nous allons prendre ensemble une lourde responsabilité, nos pensées se portent à la fois vers le passé et vers l'avenir. Vers le passé, car cette séance va mettre un terme à une période de notre histoire; vers l'avenir, car un nouveau chapitre de cette histoire va être écrit par un homme qui y occupe déjà une place illustre et parce que chacun ici, — ceux qui vont voter pour, comme ceux qui vont voter contre — doit souhaiter de toutes les forces de son patriotisme que la France connaisse demain, sous une magistrature nouvelle, le redressement, ici comme dans l'outre-mer, que nous attendons depuis si longtemps et pour lequel un certain nombre d'entre nous ont conscience d'avoir combattu sans relâche.

Le passé ?

La IV<sup>e</sup> République périt de ses propres fautes. Ce régime disparaît parce qu'il n'a pas su résoudre les problèmes auxquels il était confronté. Après la Libération, son patrimoine, resté presque intact, largement grâce à de Gaulle, autorisait l'espérance et le succès. La France, ardente et optimiste, semblait destinée à un avenir digne de sa tradition. Il lui fallait du courage et de la foi. Elle en avait. Il lui fallait aussi des dirigeants courageux et clairvoyants.

Les tâches à accomplir étaient rudes, mais elles étaient à l'échelle de ses moyens. Deux surtout étaient décisives pour son avenir.

La reconstruction, ou plutôt, la construction d'un pays plus moderne, plus jeune, plus dynamique, le redressement économique, financier et monétaire, gage du progrès social à l'intérieur et de l'indépendance au dehors. C'était la première série de questions à résoudre.

Mais la reconversion de l'ancien empire colonial était notre plus grande, notre plus difficile responsabilité. Soit, une politique novatrice, ouvrant la voie à l'émancipation progressive, pouvait amener et même renforcer les liens unissant des peuples et des territoires qui, aujourd'hui autant et plus qu'hier, ont besoin les uns des autres.

La domination coloniale du 19<sup>e</sup> siècle ne peut plus survivre aux poussées populaires qui se sont fait jour, partout, en Asie et en Afrique. A cette domination, une association doit être substituée; et elle doit être pratiquée avec une entière bonne foi.

Cette transformation correspond aux sentiments des populations autochtones, également désireuses de liberté et de promotion et d'union et d'infinie et étroite coopération avec la France.

Nous avons été un certain nombre à redouter, dès le début, que, si la France ne conduisait pas elle-même une évolution inévitable, conforme d'ailleurs à ses meilleures traditions, elle se heurterait bientôt à des antagonismes aigus, peut-être sanglants, à des mouvements violemment nationalistes. Tenter de les contenir par le seul recours à une répression de plus en plus rigoureuse, conduirait à une sorte de fascisme légal dans les territoires en cause, ce fascisme tendant ensuite, par la force des choses, à s'étendre à la métropole. Peu à peu, les droits de l'homme les plus élémentaires; les progrès que nous

croisions définitivement acquis, grâce aux luttes de nos anciens, les institutions elles-mêmes seraient menacées. Le régime se laisserait pénétrer et envahir. N'a-t-on pas vu déjà le président de la Ligue des droits de l'homme proclamer, sans que cela surprenne qui que ce soit, que ses fonctions étaient devenues incompatibles avec celles de député ?

En même temps, notre peuple, accablé par le poids de vingt ans de guerres continuelles, obligé de consacrer une part considérable du produit de son travail à des dépenses improductives et ruineuses, s'est vu privé des progrès et des améliorations auxquelles, autrement, il aurait pu prétendre.

Enfin, l'indépendance même du pays s'est trouvée mise en cause.

Ne soyons donc pas surpris que tant de Français se soient peu à peu détournés du régime qui leur réservait tant de sujets de découragements, de déception et même de colère.

Ainsi, la IV<sup>e</sup> République a dilapidé, en peu d'années, son capital moral dans l'outre-mer, en France même, et finalement dans le monde. Ainsi « le système » que le général de Gaulle a si souvent critiqué et qui méritait, en effet, bien des critiques, a échoué.

Mais ce n'est pas la démocratie qui a échoué, car c'est pour n'avoir pas respecté ses principes, que nous en sommes là aujourd'hui. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche.)

De notre faillite, prétendre faire celle de la démocratie serait mentir, une fois de plus, et ce mensonge-là serait plus grave encore que les précédents, parce qu'il fermerait à la France un espoir qui doit rester ouvert pour elle, demain. (Interruptions à droite.)

**M. Eugène Pébellier.** Personne n'a prétendu cela.

**M. Pierre Mendès-France.** Non, ce n'est pas la République, ce n'est même pas le système parlementaire qui méritent d'être condamnés. Seul, le mauvais usage qui en a été fait nous a réduits à l'impuissance et nous a conduits à tant de déconvenues. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche.)

**M. René Malbrant.** A qui la faute ?

**M. Pierre Mendès-France.** L'entreprise a échoué parce que nous n'avons pas gardé la moralité politique et une fidélité suffisante aux grandes volontés initiales et constamment renouvelées de la Nation, celles qui figurent dans le préambule de la Constitution et qui concernent aussi bien la gestion de notre patrimoine matériel et moral dans la métropole que le destin de ce vaste ensemble, de cette grande famille de peuples qu'est l'Union française.

La représentation nationale a eu le tort de suivre des gouvernements débilés et incertains, toujours à la merci des intrigues et manœuvres des groupes d'intérêts et qui se perdaient, dans le jeu réputé habile des fausses promesses, des attermolements et des équivoques des gouvernements dont les représentants se retrouvent d'ailleurs au sein du nouveau cabinet. (Rires et applaudissements sur les mêmes bancs.)

Assez souvent, je me suis rendu importun dans cette enceinte en avertissant des périls où l'on marchait, avec cet irréalisme composé de grandes illusions et de petites ruses.

Quelle peine aujourd'hui pour ceux qui annonçaient que nous en arriverions, bientôt, là où nous nous trouvons aujourd'hui, pour ceux qui essayaient d'élever leur voix, trop souvent dominée par les clameurs de la démagogie (Protestations à droite), contre les mauvaises mœurs politiques, contre les routines, contre la pusillanimité devant les grands intérêts.

Leur chagrin immense — je prie que l'on croie à ma sincérité au moment où je l'affirme après quinze ans de combats à cette tribune — est de n'avoir pu, en temps utile, convaincre ceux auxquels ils s'adressaient désespérément.

Mais aujourd'hui le devoir de ces opposants d'hier est le même que le devoir de ceux dont ils étaient séparés. Et c'est en fonction de l'avenir, de l'avenir seul, que ce devoir doit être défini.

Quoi qu'il en coûte aux sentiments que j'éprouve pour la personne et pour le passé du général de Gaulle, je ne voterai pas en faveur de son investiture; et il n'en sera ni surpris, ni offensé.

Tout d'abord, je ne puis admettre de donner un vote contraignant par l'insurrection et la menace d'un coup de force militaire. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche.) Car la décision que l'Assemblée va prendre — chacun ici le sait — n'est pas une décision libre, le consentement que l'on va donner est vicié. (Protestations à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche et sur certains bancs à gauche.)

Je ne fais pas allusion, dans cet instant, aux menaces individuelles et nominatives, presque officielles, à l'égard d'un certain nombre d'entre nous et dont la censure interdit la reproduction; j'évoque le chantage à la guerre civile, l'annonce du coup de force organisé contre les représentants du peuple au cas où leur décision ne serait pas celle qu'on prétend leur dicter. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Parmi ceux qui déposeront dans l'urne un bulletin blanc, il en est, je le sais, qui le feront en toute conscience et je ne puis que respecter leur choix sincère, mais il en est qui le feront seulement dans la crainte d'une guerre civile dont depuis des jours on leur annonce et la minutieuse préparation et l'immédiate proximité.

Sans doute le peuple français l'ignore; la censure — encore — interdit que soient révélés au pays des préparatifs à la guerre civile et à la sédition militaire en Algérie comme dans la métropole, des préparatifs dont le Gouvernement a connaissance, dont la presse étrangère fait état et dont on s'entretient constamment jusque dans les couloirs de cette Assemblée.

Le peuple français nous croit libres; nous ne le sommes plus. Ma dignité m'interdit de céder à cette pression des factions et de la rue. Et le général de Gaulle, qui a toujours sauvegardé jalousement sa fierté et son indépendance, plus encore lorsqu'il parlait au nom de la nation, ne saurait être surpris que j'élevé ici ma protestation contre l'affront dont nous sommes l'objet et que même nos erreurs d'hier ne justifient pas, car notre mandat nous interdit d'abandonner devant la force, notre mandat nous fait un devoir de revenir vers la démocratie si nous nous en sommes éloignés et non de nous en éloigner plus encore. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche.)

C'est pour protester contre cette nouvelle atteinte à la moralité publique, dont ils se considèrent comme les garants vis-à-vis de notre jeunesse, que les membres de l'enseignement, en accord avec les étudiants de France, ont manifesté avant-hier. (Protestations à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche.) Dans plus de 30.000 écoles, lycées et collèges, c'est un appel auquel, pour ma part, je ne peux rester sourd.

**M. Antoine Guillon.** Non, c'est un scandale.

**M. Pierre Cot.** C'est la protestation de la pensée française!

**M. Pierre Mendès-France.** Reste le problème politique, l'investiture qu'on nous demande pour le nouveau gouvernement.

Ici se pose pour moi — je n'hésite pas à le dire — un cas de conscience comme je n'en ai connu aucun depuis vingt-six ans que je siège dans cette Assemblée.

Certes, la confiance et l'attachement personnel que nous inspire, dans la fidélité au souvenir du passé, le chef du gouvernement, pèsent lourd dans la balance.

Mais l'autre plateau, hélas! est plus lourdement chargé encore.

Il est trop vrai que les ennemis de la République, les factieux, en s'emparant du nom du général de Gaulle, ont tout d'abord dénaturé et altéré gravement le caractère de l'appel fait aujourd'hui à son arbitrage.

Il est vrai aussi qu'une équivoque trop longue, en un temps où les jours et les heures comptent, subsiste malgré tout, sur les conditions et sur le sens d'une intervention qui n'aurait dû à aucun instant pouvoir être soupçonnée d'aucune tolérance, au profit des ennemis de la République et de la liberté.

Car enfin, ce gouvernement, qui nous l'impose? Hélas! ce sont les mêmes hommes qui dans le passé ont fait échouer toutes les tentatives de règlement raisonnable et humain en Afrique du Nord. (Protestations à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche), qui ont rendu la guerre inévitable, l'ont orientée vers la répression sans issue politique, ont joué sur les nerfs d'une population européenne affolée et exultent en ce moment, parce qu'ils se flattent d'avoir porté le général de Gaulle au pouvoir.

Ah! puissent-ils être déçus! Je veux l'espérer pour la France et pour la gloire du général de Gaulle lui-même. (Applaudissements sur certains bancs à gauche et à l'extrême gauche.)

Certes, il n'a rien révélé des solutions qu'il envisage pour mettre fin à la guerre d'Algérie. C'est compréhensible. Peut-être ne convient-il pas de dévoiler un plan précis avant d'être en mesure de le mettre à exécution, en tenant compte des circonstances dans lesquelles l'action doit s'insérer.

On ne peut, dans ces conditions, discuter de telle ou telle des intentions que l'on prête au chef du nouveau gouvernement; mais l'on connaît assez son intelligence des grands

courants de l'histoire pour être confiant qu'il voudra les orienter dans les voies de la liberté et de l'association.

*Plusieurs voix à droite.* Alors?

**M. Pierre Mendès-France.** Seulement, ceux qui l'ont conduit au pouvoir le lui permettront-ils, eux qui viennent, ces jours-ci encore, de choisir spectaculairement, au moins en paroles, la prétendue solution de l'intégration, en poussant, encore une fois, vers une impasse sans issue où la métropole, comme les musulmans d'Algérie, buteront dès demain contre de nouvelles impossibilités politiques et techniques et contre de nouvelles déceptions?

Ce n'est pas tout. Le drame algérien et celui de la métropole sont — on le voit bien maintenant — irrésistiblement mêlés l'un à l'autre. La pression que le général de Gaulle va subir de la part de certains de ses plus étranges, de ses plus récents partisans, de ceux dont il ne s'est pas assez dégagé, de ceux qui, cependant, et sans même s'en cacher, entendent instaurer la dictature fasciste, l'arbitraire et la revanche, abolir les conquêtes de la liberté dans ce vieux pays libéral, établir, en un mot, un régime de violence et de haine...

**M. Henri Dorgères d'Halvin.** Vous avez voté l'état d'urgence!

**M. Pierre Mendès-France.** ... cette pression deviendra très vite redoutable.

De Gaulle voudra-t-il y résister? Je le souhaite.

*Sur plusieurs bancs à droite.* Alors?

**M. Pierre Mendès-France.** Le pourra-t-il? Ne s'est-il pas mis dès le départ en situation d'infériorité, lui qui parlera demain au nom de l'Etat en acceptant que son nom soit ainsi exploité à Alger, à Ajaccio, comme à Paris, en acceptant que son investiture soit extorquée à l'Assemblée par la menace de la sédition? (Protestations à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche.)

Qu'il rompe dès demain avec ceux qui ne cessent de se recommander de lui; qu'il restitue à l'Etat qu'il va personifier l'indépendance et la dignité.

Ce jour-là, nous l'aiderons sans réserve et de toutes nos forces. Notre attitude à son égard ne sera jamais celle de l'opposition stérile et destructrice; elle sera celle de la critique vigilante, constructive et utile au pays. Seulement, que de Gaulle ne tarde pas dans l'effort qui s'impose, cet effort qui sera, de jour en jour, rendu plus difficile par les exigences accrues de ceux qui déjà crient victoire.

Puisse l'histoire dire un jour que de Gaulle a éliminé le péril fasciste, qu'il a maintenu et restauré les libertés, qu'il a rétabli la discipline dans l'administration et dans l'armée, qu'il a extirpé la torture qui déshonore l'Etat. (Protestations à droite), en un mot qu'il a consolidé et assaini la République. Alors, mais alors seulement, le général de Gaulle représentera la légitimité.

Je ne parle pas de la légitimité formelle des votes et des procédures, je parle de la légitimité profonde, celle qu'il invoquait justement en 1940.

Elle tenait alors à l'honneur du combat pour la libération du sol.

Elle tient aujourd'hui, par delà les constitutions qui se modifient, à ces principes qui datent de 1789, mais qui devaient déjà avoir mûri très profondément dans les souffrances du peuple et dans l'effort des penseurs de l'ancienne France, pour avoir pu être formulés, dans le tumulte d'une seule séance, en une langue si belle; à ces principes qui dominent nos lois, qui ont fait à la France une grandeur singulière, incommensurable, à ses forces matérielles, et qui survit à son revers.

Ce n'est pas pour nous, parlementaires, bien sûr, que 250.000 hommes ont défilé de la Nation à la République, ouvriers, bourgeois et étudiants mêlés. (Exclamations à droite et à l'extrême droite. — Applaudissements à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche.)

Ce n'est pas pour nous, mais c'est pour leur liberté menacée. Si elle était atteinte demain, ces hommes seraient des millions; et ils seraient — que le général de Gaulle ne l'oublie jamais — le peuple de France dont émane toute légitimité authentique.

Le drame d'aujourd'hui, c'est l'inquiétude et l'angoisse qui ont étreint ces hommes lorsqu'ils ont vu le nom du général de Gaulle accaparé et confisqué — et pour quelles fins — par ceux dont ils se méfient à juste titre et sans que cela leur soit interdit par le général de Gaulle et sans qu'il se désolidarise d'eux.

De telle sorte que son arrivée au pouvoir c'est, qu'il le veuille ou non, leur victoire et leur revanche; et c'est une défaite pour la fraction la plus libérale, la plus ardente, la plus

jeune, la plus progressive de notre peuple, pour cette fraction qui était cependant aux premiers rangs du combat de 1940 à 1945 autour du libérateur de la patrie et sans laquelle on ne redressera pas ce pays.

Je ne veux pas encore croire que ce divorce — ce divorce contre nature — soit irrémédiable. Mais le péril est tel que nous ne pouvons pas ratifier ainsi de notre vote la novation politique qui va s'accomplir.

Que de Gaulle, dès demain, garantisse sans réserve, et pour l'immédiat, les libertés menacées par le fascisme, le respect de la légalité républicaine et des droits de l'homme et du citoyen; qu'il rétablisse très vite une représentation populaire renouvelée, contenue par une exacte séparation des pouvoirs, alors — alors seulement — nous trouverons les apaisements que nous avons le droit, le devoir, le mandat d'exiger.

La représentation populaire, j'ose dire que le général de Gaulle en a besoin comme il a besoin de la présence vivante des forces démocratiques s'il veut opposer son refus, aujourd'hui aux clameurs du fascisme, demain à la revendication, d'abord insidieuse, mais à bref délai impérieuse, d'une sorte de parti unique qui usurperait son nom et que nous annoncent déjà ouvertement les décisions publiées à Alger par des hommes qui se réclament de lui.

C'est un axiome en démocratie et c'est une leçon de l'histoire, que ce n'est pas une unanimité acquise dans le silence ou l'équivoque, dans la sommation imposée ou acceptée ou dans la discipline de quelque parti unique, mais que c'est la confrontation de thèses sincères qui est le plus favorable à la détermination et à la mise en œuvre d'une bonne politique. C'est la vertu reconnue des institutions parlementaires, quand elles fonctionnent bien et correctement, d'assurer cette salutaire confrontation.

Que le général de Gaulle n'oublie pas non plus qu'en dehors des libertés démocratiques — liberté de la presse, liberté syndicale, liberté de pensée et d'expression — le pays serait condamné demain ou après-demain à passer de la dictature fasciste à la dictature communiste, après une longue période de désordres, après une guerre civile interminable, l'asservissement permanent de l'homme à la violence et aux menaces de la violence et la perte de l'indépendance nationale. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

Sur plusieurs bancs à l'extrême droite. L'extrême gauche n'approuvait plus ?

M. Jean Legendre. Monsieur Mendès-France, vous défiliez avec eux mercredi.

M. Pierre Mendès-France. Face à la responsabilité historique qui lui est impartie une fois encore et qu'il affronte, qu'il le sache, dans l'inquiétude d'hommes déçus par ses démarches des dernières semaines — il n'est aucun impératif plus important et plus grave pour le succès même de la mission du général de Gaulle que celui des libertés de la nation, puisque l'existence et le respect de ces libertés peuvent seuls nous rendre les chances d'une démocratie restaurée, rajeunie et enfin efficace, les chances de cette République dure et pure dont nous avons rêvé naguère, aux heures de la Résistance.

Quant à nous, dans l'exacte conscience de nos faiblesses et de nos erreurs d'hier, il n'est aucun vœu meilleur, aucun vœu plus sacré que nous puissions former pour la patrie déchirée que celui qui s'exprime dans un cri traditionnel, mais où l'angoisse, aujourd'hui, pour moi, l'emporte sur l'espérance: Vive la République! (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche et sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Masson.

M. Jean Masson. Mes chers collègues, représentant dans cette Assemblée un département dont on parle beaucoup depuis quelques semaines, à cause de ce petit village de Colombey-les-Deux-Églises vers lequel sont tournés les yeux de la France et même du monde, je voudrais — cela va de soi — l'oublier lorsque tout à l'heure j'émettrai un vote dont la gravité n'échappe à personne, un vote qui déchire notre conscience et dont, bien sûr, la portée sera considérable pour l'avenir de la France et pour l'avenir de la République.

S'il n'était besoin pour moi que d'interroger ceux qui m'ont mandaté pour les représenter au Parlement, je serais, semble-t-il, au moment même où je vous parle, dispensé de toute hésitation, car, dans la tragique conjoncture actuelle, l'immense majorité de mes amis attend l'investiture du général de Gaulle.

Mais en réalité nous avons le devoir de nous prononcer dans la plénitude de nos responsabilités. Si nous avions l'espoir que, sans le général de Gaulle, un gouvernement repu-

blécin ayant une large adhésion populaire, soutenu par une majorité solide, décidée et n'excluant personne qui ne soit républicain, eût la possibilité effective de gouverner, alors même choisis serait fait et avec moi celui d'un grand nombre de mes amis.

Mais, mes chers collègues, la dernière expérience, l'ultime expérience, celle de M. Pflimlin, n'a-t-elle pas été concluante puisque, après que nous ayons vu renverser tant de gouvernements mis en minorité par notre Assemblée, celui de M. Pflimlin, cependant soutenu fidèlement, même par nos collègues d'extrême gauche, ayant recueilli au dernier vote 408 voix contre 165, s'est littéralement évanoui par suite de l'impossibilité effective d'exercer le pouvoir.

Alors refuser l'investiture au général de Gaulle ce serait accepter d'être demain en présence du néant et peut-être aussi de livrer le pays à une guerre fratricide.

La dictature des colonels, dont on parle beaucoup et qui pourrait peut-être en résulter à bref délai, ne croyez pas, mes chers collègues, que vous vous en débarrasseriez aussi facilement! Il ne suffit que de songer aux Salazar, aux Franco ou autres.

Bien sûr, le vote que nous allons émettre ne sera pas un vote libre puisque notre consentement est vicié dans la mesure où, comme l'a dit M. Mendès-France, nous vivons sous la menace et la contrainte; menaces individuelles contre certains d'entre nous, mais peu importe; menaces collectives contre l'Assemblée tout entière.

Alors, pour refuser tout à l'heure l'investiture au général de Gaulle, certains diront que son arrivée au pouvoir sera la victoire des émeutiers d'Alger et d'Algeria. Ils n'ont pas tort, et c'est vrai dans la mesure où ceux qui hier se réclamaient de lui, demain ne l'abandonneront pas, s'ils ne l'ont pas déjà fait, pour certains d'entre eux aujourd'hui même.

Rien n'autorise, d'ailleurs, à penser a priori que le général de Gaulle ne réprovoie pas l'attitude des factieux...

M. Roger Roucaute et plusieurs députés à l'extrême gauche. Il ne l'a pas dit! Qu'il le dise!

M. Jean Masson. ... car nous savons quelle importance il attache à l'autorité de l'Etat. Comment, d'ailleurs, à cet égard, mes chers collègues, ne pas approuver sans réserve M. le président Auriol lorsque, il y a quelques jours, ilcrivait au général de Gaulle une lettre dont nombre de nos collègues ont admiré la noblesse des termes... (*Mouvements divers.*)

Je ne vois pas, mes chers collègues, en quoi je puis vous froisser en rappelant les termes d'une lettre de l'ancien Président de la République que la plupart d'entre nous ont admirés (*Mouvements divers à droite*), lettre dans laquelle il lui disait notamment: « Il n'est pas possible que vous fassiez capituler la République devant la violence; il n'est pas possible que vous acceptiez d'être le représentant de vos ennemis d'hier. Si vous rompez avec tous ceux — civils ou militaires — qui ont créé un mouvement séditionnel, vous retrouverez la confiance de la nation tout entière. »

Je suis de ceux qui pensent, en effet, que laisser impunis les séditionnels comme les auteurs du complot, d'un complot qui semble avoir été minutieusement préparé depuis deux ans à Alger et à Paris, serait une faiblesse criminelle, car l'impunité ne pourrait qu'encourager à recommencer. C'est pour toutes ces raisons que nous nous débattons, les uns et les autres, dans un véritable déchirement intérieur, avec les raisons du pour comme avec les raisons du contre.

M. Roger Roucaute. Il se retourne comme une crêpe !

M. Jean Masson. Nous avons été un certain nombre de députés depuis deux ans à protester sans cesse contre la dégradation et l'enlisement progressifs de l'Etat, contre l'absence, aussi, d'une politique de grandeur et de générosité en Afrique noire comme en Afrique du Nord.

Nous avons été souvent mal compris, que dis-je ? parfois injustement traités. Nous laisserons à l'histoire le soin d'établir les responsabilités dans tout ce qui s'est produit et qui nous amène où nous en sommes. Sans doute notre Assemblée ne l'a-t-elle pas recherché, mais elle l'involontairement provoqué. (*Murmures à droite et à l'extrême droite.*)

M. le président. Je demande à tous nos collègues de garder le silence. La tribune est libre; il ne faut pas l'oublier !

M. Jean Masson. Je voudrais que vous ne me fassiez pas regretter dès maintenant de joindre ma voix à la vôtre. (*Exclamations et rires à l'extrême gauche.*)

M. Roger Roucaute. Quel regret !

Il ne disait pas cela il y a trois jours !